



RELIGARE

FINANCEMENTS DES CULTES RELIGIEUX

en Turquie

Prof. Dr. Fazli ARABACI

RELIGARE International Seminar, 27th June 2012, Strasbourg

Permettez-moi de vous dire, Mesdames et Monsieur, combien je suis heureux d'être présent parmi vous à ce 7^{ième} colloque organisé par l'unité mixte de recherche du PRISME-CNRS et de l'université de Strasbourg.

Dans cette 3^{ième} session qui touche les éléments de droits confessionnels islamiques, mon intervention portera sur les financements des cultes religieux en Turquie.



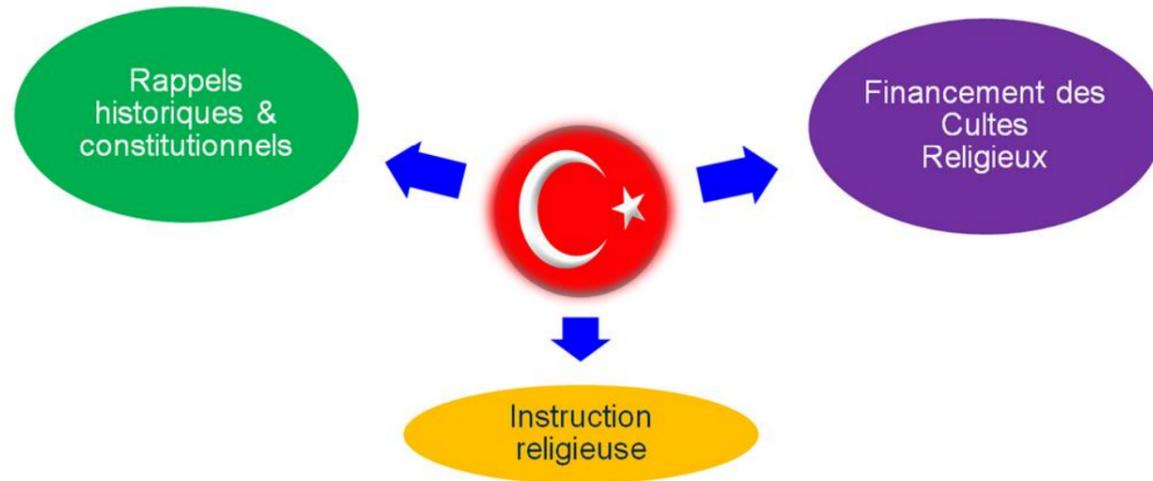
Les recherches historiques et sociologiques nous montrent qu'au cours de l'histoire et même aujourd'hui, l'organisation des affaires religieuses (création et entretien des bâtiments, formation et rémunération des cadres religieux, institutions éducatives et socio caritatives) s'est formée selon les approches des Etats et des gouvernements à l'égard des religions.

De ce point de vue, si on considère l'organisation de l'Islam en Turquie on constate qu'il a pris une forme selon l'approche à la religion des dirigeants dans ce pays laïc.

RELIGARE International Seminar, 27th June 2012, Strasbourg

Plan de la présentation

RELIGARE

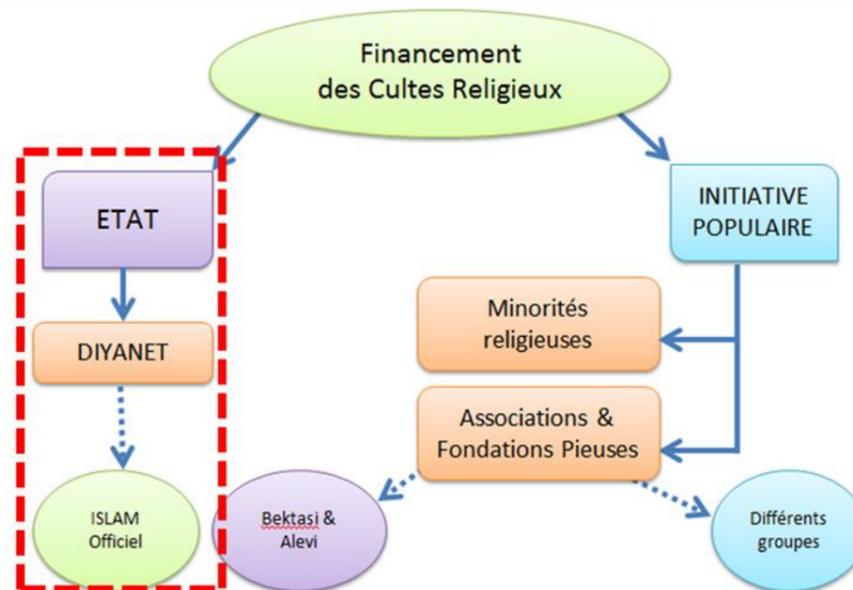


RELIGARE International Seminar, 27th June 2012, Strasbourg

Ma présentation s'articulera selon 3 axes. Il me semble important de revenir sur quelques rappels historiques et constitutionnels. Ensuite nous verrons l'organisation de l'instruction religieuse. Enfin j'évoquerai le financement des cultes du DIYANET pour conclure.

Financement des Cultes Religieux

RELIGARE



RELIGARE International Seminar, 27th June 2012, Strasbourg

Le financement des cultes religieux en Turquie s'effectue selon le modèle suivant :

- D'une part nous avons acteur le DIYANET sous la tutelle de l'Etat pour forger un Islam Officiel,
- D'autre part nous trouvons des initiatives populaires :
 - A savoir celui des minorités religieuses de confessions juive, orthodoxe et protestante,
 - Et des associations & fondations pieuses représentés par les Bektasi et Alevi, puis des différents groupes religieux.

Mon exposé sera accès essentiellement sur le financement des cultes religieux liés au DIYANET.

Je voudrai pour commencer retracer quelques rappels historiques et constitutionnels sur la Turquie.



Rappels Historiques & Constitutionnels

Constitutionnellement, la Turquie est un pays laïc depuis 1937. Après avoir assuré l'application à la lettre des réformes laïques, Mustafa Kémal envisagea la suppression de l'Islam qui occupait encore une place symbolique dans la Constitution de 1924.

Au début, pour l'instauration de la laïcité en Turquie le nouvel Etat turc adopte **quatre mesures décisives**:

- La Grande Assemblée Nationale(GAN) abolit le Califat,
- Vote la loi 430 sur l'unification de l'enseignement, abolissant toutes les medressés,
- Rattache les institutions d'enseignement au Ministère de l'Education et
- Approuve la loi qui supprime le Ministère des Affaires Religieuses et la Direction Générale des Fondations Pieuses.

RELIGARE International Seminar, 27th June 2012, Strasbourg



Rappels Historiques & Constitutionnels

La constitution de la République turque affirme dès l'**article 2** le caractère laïc du régime :

"La République de Turquie est un Etat de droit démocratique, laïque et social, respectueux des droits de l'homme dans un esprit de paix sociale, de solidarité nationale et de justice, attaché au nationalisme d'Atatürk et s'appuyant sur les principes fondamentaux exprimés dans le préambule."

RELIGARE International Seminar, 27th June 2012, Strasbourg



Rappels Historiques & Constitutionnels

Selon l'article 4, cet article 2, tout comme les articles 1 et 3, n'est pas modifiable.

L'article 10 confirme l'égalité de l'ensemble des citoyens turcs :

"Tous les individus sont égaux devant la loi sans distinction de langue, de race, de couleur, de sexe, d'opinion politique, de croyance philosophique, de religion ou de secte, ou distinction fondée sur des considérations similaires. Les femmes et les hommes ont les droits égaux. L'Etat est tenu d'assurer la mise en pratique de cette égalité. On ne peut accorder de privilège à un individu, une famille, un groupe ou une classe quelconque.

Les organes de l'Etat et les autorités administratives sont tenus d'agir conformément au principe de l'égalité devant la loi en toute circonstance."

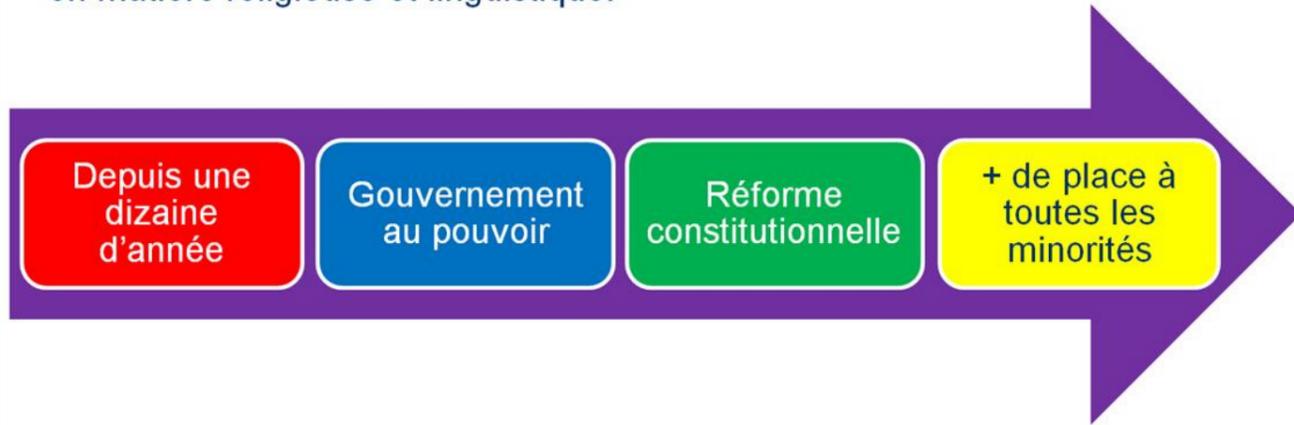
RELIGARE International Seminar, 27th June 2012, Strasbourg



RELIGARE

Rappels Historiques & Constitutionnels

Quant aux minorités religieuses depuis le traité de Lausanne du 23 juillet 1923, les ressortissants turcs non-musulmans ont des droits spécifiques en matière religieuse et linguistique.



RELIGARE International Seminar, 27th June 2012, Strasbourg

Même si la conjoncture est délicate et précoce sur le plan constitutionnel, il me semble important de préciser que depuis une dizaine d'année (avec le gouvernement au pouvoir- l'AKP-) une vaste réforme est en cours qui je pense donnera une place plus importante à toutes les minorités.



Rappels Historiques & Constitutionnels

Quelques exemples de l'engagement de l'ETAT :

- ✚ Van: restauration et réouverture de l'Eglise d' Akdamar,
- ✚ Trabzon: restauration du monastère Sümela,
- ✚ Antalya: ouverture du jardin de la tolérance,
- ✚ Istanbul: restitution des biens des minorités religieuses...



RELIGARE International Seminar, 27th June 2012, Strasbourg

Cette réaffirmation d'engagement peut se voir à travers ces quelques exemples.



Rappels Historiques & Constitutionnels

Les dispositions constitutionnelles relatives à la religion

L'article 24 accorde la liberté de conscience et de conviction religieuse :
"Chacun possède la liberté de conscience, de croyance et de conviction religieuses. Les prières et les rites et cérémonies religieux sont libres à condition de ne pas être contraires aux dispositions de l'article 14 (qui concerne la sécurité de l'Etat, l'Unité de la Nation et l'intégrité du pays...)"



L'instruction religieuse

RELIGARE International Seminar, 27th June 2012, Strasbourg

Les dispositions constitutionnelles relatives à la religion sont rappelées à L'article 24 qui accorde la liberté de conscience et de conviction religieuse. Observons de quelle manière s'organise cette instruction religieuse.



Instruction religieuse

L'éducation religieuse est délivrée dans 4 lieux et de 4 manières différentes dans :

Les cours de religion au
secondaire
(écoles publiques)

les écoles coraniques
(*publique et civil*)

Les écoles Imam Hatip
(les écoles d'imams et
prédicateurs, écoles
publiques)

les facultés de théologie
(Universités)

RELIGARE International Seminar, 27th June 2012, Strasbourg



De par le temps qui m'est imparti je ne pourrai pas hélas étayer ces lieux. Ainsi je vais passer aux finances des cultes par le DIYANET.



les écoles coraniques « *Kuran Kurslari* »
(*publique et civil*)

Il existe deux sortes de cours de Coran:

- ceux qui sont organisés officiellement (kadrolu), avec des professeurs choisis de préférence parmi les diplômés du deuxième cycle des Ecoles pour imams et prédicateur (aujourd'hui on préfère des diplômés qui connaissent le Coran par cœur ou des diplômés des Facultés de Théologie),
- les cours de Coran organisés dans les mosquées par des imams pendant les vacances d'été (Cours d'été = Yaz Kurslari) soumis aux dispositions légales et contrôlés par des Muftis.

Il existe sans aucun doute aussi des cours religieux créés par des organisations civiles.

RELIGARE International Seminar, 27th June 2012, Strasbourg



Les écoles Imam Hatip
(les écoles d'imams et prédicateurs, écoles publiques)

La formation des religieux en Turquie d'aujourd'hui est assurée par ces écoles spécialisées appelées Ecoles Imam et Prédicateur (İmam Hatip Liseleri)(pour les imams) et Faculté de Théologie (pour les Muftis, les Prédicateurs et les professeurs d'enseignement religieux dans les écoles laïques et religieuses).

Les premières **écoles d'imams et de prédicateurs** ont été ouvertes en 1948. Comprenant des matières "professionnelles" et des matières "culturelles", l'enseignement dans ces écoles devait durer sept ans (3 ans de collège et 4 ans de lycée).

RELIGARE International Seminar, 27th June 2012, Strasbourg



les facultés de théologie (Universités)

Il s'agit des Instituts Islamiques Supérieurs (Yüksek İslam Enstitüleri) qui sont des établissements d'enseignement et de recherche, de niveau supérieur, dépendant du Ministère de l'Éducation Nationale et comportant un cycle d'études de quatre ans: ils ont été transformés en Facultés de Théologie en 1982. Chacun d'eux serait rattaché à une Université et son statut deviendrait celui de la Faculté de Théologie d'Ankara dont la durée des études est de cinq ans. Ce nombre n'a pas changé jusqu'en 1992.

RELIGARE International Seminar, 27th June 2012, Strasbourg



les facultés de théologie (Universités)

Le 11 juillet 1992, la loi 3837 a permis d'ouvrir de nouvelles Universités. Cette loi a permis aussi d'ouvrir des Facultés de Théologie au sein des nouvelles Universités. Ainsi, 13 Facultés de Théologie ont été inaugurées conformément à la loi 3837:

- 7 Facultés de Théologie en 1993-1994,
- 3 Facultés en 1994-1995,
- 3 autres Facultés ont été créées en 1995-1996.
- Depuis 10 ans ont été créées une trentaine.

Avec ces dernières, leurs nombres passent à 53.

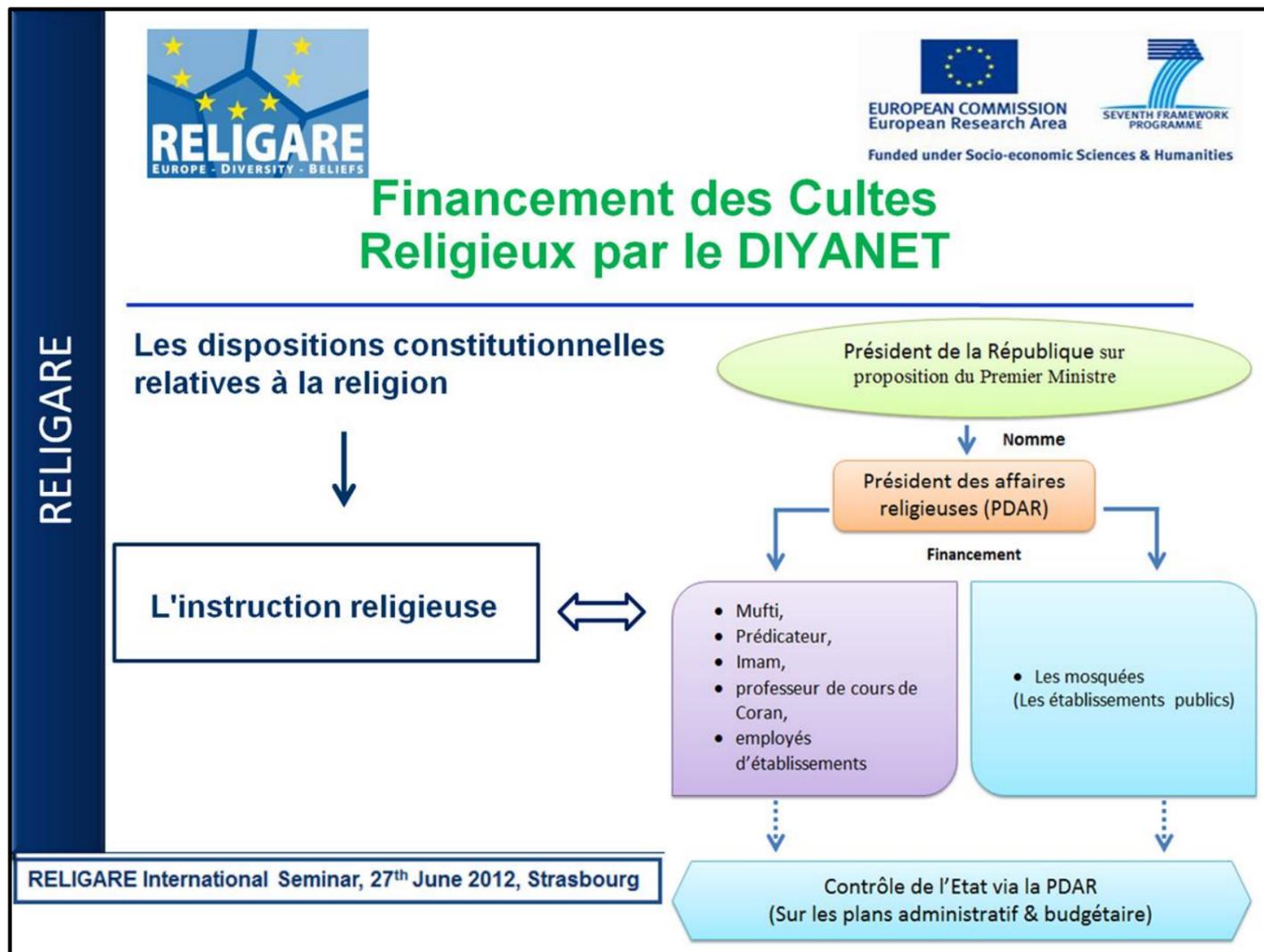


Les cours de religion au secondaire (écoles publiques)

Dès la fin de la Seconde Guerre Mondiale, ces cours étaient facultatifs. En 1956, ces mêmes cours faisaient leur apparition dans le collège et en 1976 l'ensemble des classes du secondaire a commencé à recevoir cet enseignement, toujours facultatif, à raison d'une heure par semaine.

C'est avec la Constitution de 1982, issue du coup d'Etat militaire de 1980, que l'instruction religieuse devient obligatoire, de la quatrième année du primaire jusqu'à la terminale.

RELIGARE International Seminar, 27th June 2012, Strasbourg



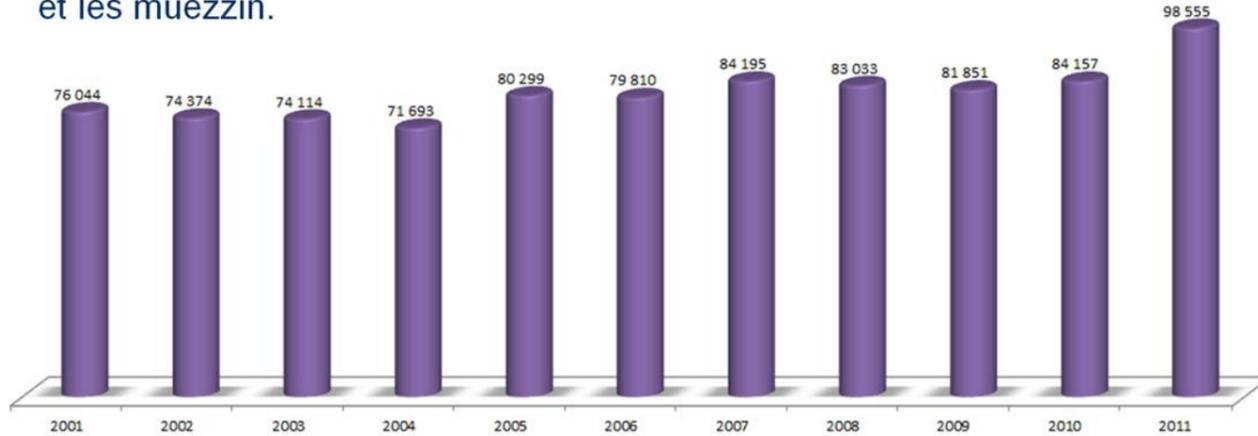
Aujourd'hui l'Islam officiel est contrôlé par l'Etat via la présidence du président des affaires religieuses qui est nommé par le président de la République sur proposition du premier ministre. Il opère le financement des Mufti, des Prédicateurs, des Imam, des professeurs de cours de Coran, des employés d'établissements et des mosquées reconnus comme des établissements publics.



RELIGARE

Financement des Cultes Religieux par le DIYANET

La Direction des Affaires religieuses (*Diyanet İşleri Başkanlığı*) gère un corps de 98 555 fonctionnaires dont les administrateurs au centre, les muftis, les prédicateurs, les professeurs, les cours coraniques, les imams et les muezzin.



RELIGARE International Seminar, 27th June 2012, Strasbourg

On peut constater une augmentation du nombre des fonctionnaires qui résulte

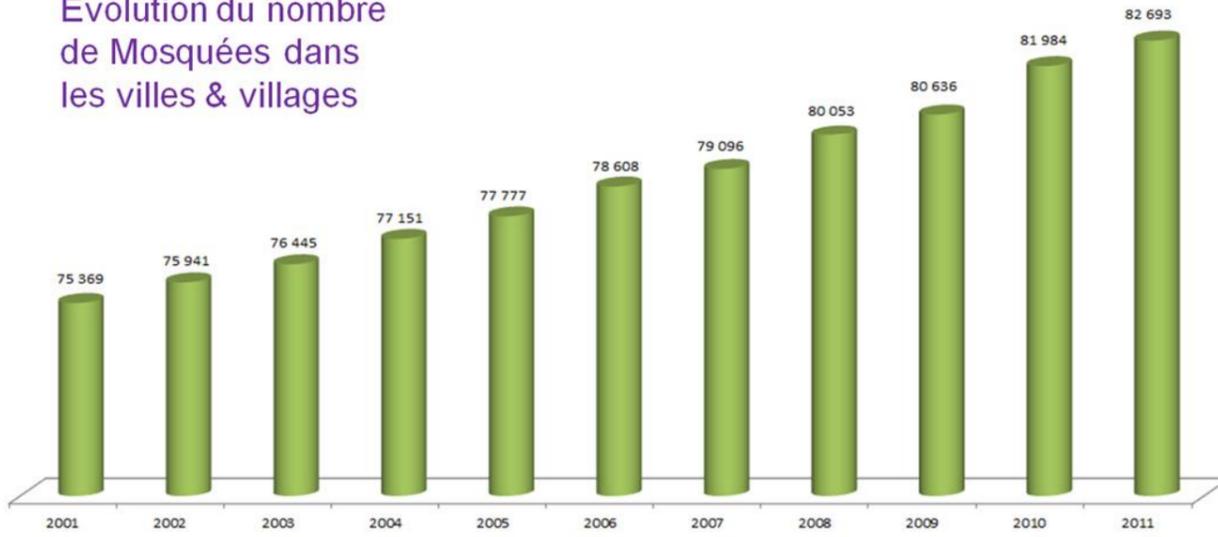
(SLAYT DEGİSİKİLİGİ) de l'évolution croissante du nombre de mosquées dans les villes et villages.



Financement des Cultes Religieux par le DIYANET

RELIGARE

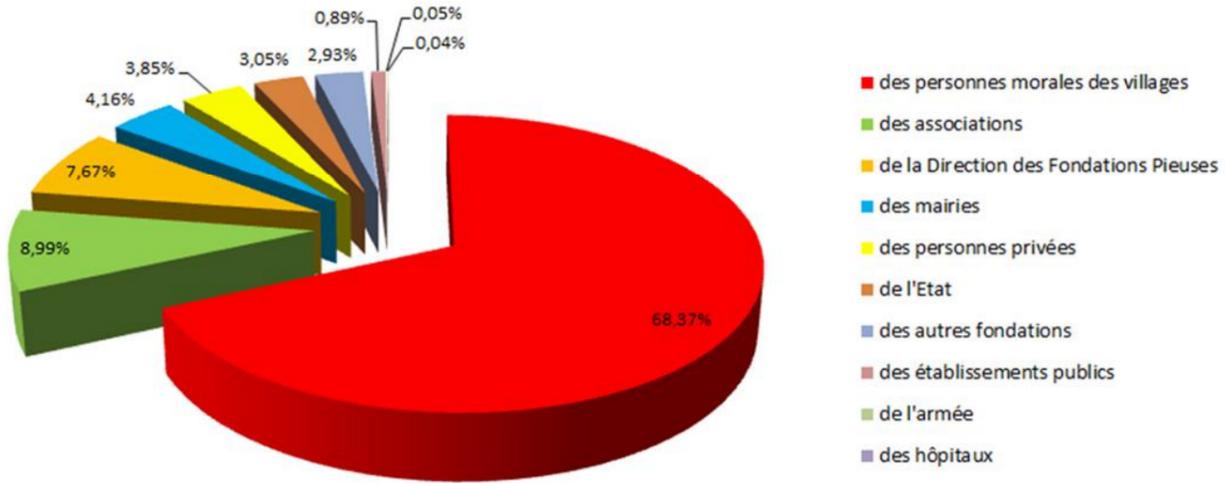
Evolution du nombre de Mosquées dans les villes & villages



RELIGARE International Seminar, 27th June 2012, Strasbourg

Financement des Cultes Religieux par le DIYANET

RELIGARE



→ la majorité des mosquées ont été construites par l'initiative populaire.

RELIGARE International Seminar, 27th June 2012, Strasbourg

Ce graphique nous montre que la majorité des mosquées ont été construites par l'initiative populaire. Ce qui évidemment allège le budget de l'Etat.

Financement des Cultes Religieux par le DIYANET

RELIGARE

Crédit ouvert au budget 2010-2011 (en monnaie du pays : ₺ 1 € ~ 2,3 ₺)

| | 2010 yılı bütçe ödeneği (₺) Crédits ouverts au budget 2010 (₺) | 2010 yılının 2009 yılına göre artış oranı (%) Variation de la ration (%) de 2010 par rapport à 2009 | 2011 yılı bütçe ödeneği (₺) Crédits ouverts au budget 2011 (₺) | 2011 yılının 2010 yılına göre artış oranı (%) Variation de la ration (%) de 2011 par rapport à 2010 |
|---|---|--|---|--|
| Cari Harcamalar Dépenses courantes | 2 625 830 000 | 8,21 | 3 149 792 000 | 19,95 |
| Personel Giderleri Frais de personnel | 2 548 025 000 | 15,46 | 3 060 474 000 | 20,11 |
| Diğer Cariler Autres dépenses courantes | 77 805 000 | -64,60 | 89 318 000 | 14,80 |
| Yatırımlar Investissement | 21 500 000 | 26,54 | 24 000 000 | 11,63 |
| Transferler Transfères | 4 700 000 | 141,40 | 5 200 500 | 10,65 |
| Genel Toplam Total général | 2 652 030 000 | 8,44 | 3 178 992 500 | 19,87 |

Part du budget global de l'Etat aux finances publiques au Diyanet

En 1924 :
0,1%

En 2011 :
1%

RELIGARE International Seminar, 27th June 2012, Strasbourg

Si on examine le budget des finances publiques au DIYANET. On peut constater qu'il était de 0,1 % de la part du budget global de l'ETAT et qui en 2011 est de 1 %.



RELIGARE

En conclusion

RELIGARE International Seminar, 27th June 2012, Strasbourg

En conclusion, je voudrai souligner le cas exceptionnel de la Turquie ou l'on retrouve à ses frontières d'inquiétantes rivalités d'ordre religieuses. Je pense que la modernité religieuse turque, produit d'une longue tradition nationale, peut offrir au monde une voie plus viable et pérenne .



RELIGARE

Merci de votre attention

Prof. Dr. Fazli ARABACI

RELIGARE International Seminar, 27th June 2012, Strasbourg